



## **Déclaration préalable**

réunion RIFSEEP 2022 du 4 avril 2022

nous vous avons transmis en amont de la première réunion du 09 mars dernier un courrier comportant nos revendications, courrier dont la longueur n'a d'égale que la complexité de cette bascule, pour préserver les intérêts de la filière technique et des parcours professionnels associés.

A la lecture du second diaporama de travail, puisque c'est maintenant l'habitude de travailler par diapos interposées, encore beaucoup de points, parfois très techniques, ont été modifiés, beaucoup restent à éclaircir.

Quelques avancées sont déjà à noter.

La première, et non des moindres, est d'avoir donné droit à notre demande constante de maintenir le système de valorisation indemnitaire en milieu de premier et second grade pour le corps des ITPE. Satisfaction donc, prudente en attendant que vous nous la confirmiez ce jour, que les ITPE et futurs ITPE, dont ceux issus de la promotion interne, puissent continuer de bénéficier de cette perspective d'amélioration salariale substantielle durant leur carrière.

Les principes de gestion des mobilités présentés semblent de leur côté augurer d'un système général pour les agents du ministère où, enfin, et après 5 ans, il n'y aurait plus de pertes de rémunération. Le RIFSEEP au MTE permettrait-il enfin de ne plus être un frein majeur aux mobilités choisies ? Il est peut être encore un peu tôt pour le dire.

D'autres, comme l'alignement de la valorisation des comités de domaine quel que soit le grade, envoient un bon signal sur les parcours de spécialisation.

C'est sur le sujet malheureusement le seul, car à l'aune des éléments fournis, les agents engagés sur ces parcours ou qui l'envisagent vont vite découvrir que leurs perspectives financières sont bien moindres que celles de leurs collègues aux parcours plus généralistes. En l'état le signal envoyé va vite devenir catastrophique pour le maintien des compétences scientifiques et techniques collectives. Nous espérons fortement que le panorama fourni sera fortement complété sur le sujet avant toute officialisation du régime nominal du RIFSEEP 2022.

L'Outre Mer reste également le grand oublié à ce stade. A minima les dispositifs de valorisation antérieurs, via la PSR, doivent être reportés dans l'IFSE.

Enfin, les promotions. Le principe général semble être de diminuer par deux les gains financiers associés par rapport à l'ancien système. Dans un environnement où l'employeur ne fait plus rien pour accompagner l'accès à des responsabilités supérieures, et où en parcours de spécialisation l'accès à un poste mieux placé dans l'organigramme n'a pas beaucoup de sens, c'est inacceptable. Sauf oubli dans ce diaporama, il semble même que vous inventiez la promotion à gain négatif pérenne, une première dans l'histoire de la fonction publique, après les inversions de carrières de PPCR.

Satisfaction donc sur quelques points, mais nous sommes encore loin du compte, très loin. Car dans ce cadre, les 5 millions que vous prétendez abonder en 2022 ne dissimulent plus les millions qui seront subtilisés à la filière technique.

Ce d'autant que 5 millions votés en 2021 n'en valent déjà plus que 4,8 aujourd'hui.

Nous reviendrons sur ces différents points et d'autres dans le déroulement de l'après midi.